



**Municipalité de Dizy**

Dizy, le 24 avril 2023

Au Conseil Général

**Préavis no 2/2023 : Rapport de gestion et comptes 2022**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

**I. But**

Le présent préavis demande l'approbation du rapport de gestion et l'acceptation des comptes de la commune pour l'année 2022 par le Conseil Général.

**II. Explications**

Les comptes 2022 présentent un excédent de revenus de CHF 20'484.97. Ce résultat est dû à des rentrées d'impôts plus importantes (gains immobiliers CHF 21'690.-, impôts sur bénéfice des personnes morales 61'552.-, droits de mutation 21'282.-) ainsi qu'à un versement de CHF 120'000.00 par la Sotrag. Un montant de CHF 150'000.00 a été attribué au "fonds de réserve général" pour les futurs travaux liés au séparatif du village.

Nous portons également à votre connaissance que la fiduciaire, chargée de la révision de nos comptes, a effectué son contrôle en date du 24 mars 2023.

**III. Conclusion**

Au vu de ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil Général à bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Général,

- Vu le préavis no 2/2023, « Rapport de gestion et comptes 2022 »
- Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier ce projet
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. d'adopter les comptes communaux de l'année 2022.
2. d'approuver la gestion de la Municipalité pour ce même exercice et de lui en donner décharge.

Au nom de la Municipalité

La Vice-Syndique :

Nathalie Favre

La Secrétaire :

Stéphanie Baudat



Déléguée municipale : Mme Brigitte Bütler

Annexes : - Comptes 2022 - rapport de gestion 2022